Envoyé en préfecture le 18/02/2019 Recu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

EXTRAIT

ID: 074-200070852-20190206-CIAS_05_2019-DE

DEPARTEMENT DE **HAUTE-SAVOIE**

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE**

Séance du 06 février 2019

Nombre de **Conseillers:**

L'an deux mille dix-neuf, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy,

En exercice: 17 Présents: 11 Absents: 6

Date de convocation : 31 janvier 2019

Pouvoirs: 3 Votants: 14 Pour: 14 Contre: 0 Nul:0

Présents: Mesdames Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Carine LAVAL, Claude STOUBENFOLLE, Martine VEYRAT; Messieurs Bernard CHASSOT, Andre-Gilles CHATAGNAT, M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Marc COUZON, Jean-Pierre

LONG, Joseph TRAVAIL.

Abstention: 0

Absents excusés: Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON (pouvoir à AG CHATAGNAT) Céline FILET, Martine FONTE (pouvoir à MC FIGUET), Marie-

Antoinette SIMON (pouvoir à M COUZON), Monsieur Jean VIOLLET.

N° CIAS-05/2019

M Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance

sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT

OBJET: FINANCES – Subvention Service d'Entraide Familiale 2019

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Conseil d'Administration que l'association «Service d'Entraide Familiale », association d'aide aux familles en difficulté, en charge d'une épicerie sociale, a adressé une demande de subvention en janvier 2019 afin de poursuivre ses actions.

Conformément à leur demande, il propose qu'une subvention de 4 000€ soit versée à cette association en 2019.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une somme de 4 000€ au Service d'Entraide Familiale. **CONFIRME** que ces crédits sont inscrits au budget principal 2019, compte 6574, CHARGE les services de procéder au plus vite au mandatement de ce crédit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Par délégation du Président, André Gilles CHATAGNAT